

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUN 2019**

**Délibération**  
n° 2019.06.201

**Participation aux frais  
de tutorat de la  
Première Année  
Commune aux Etudes  
de Santé ( PACES ) :  
subvention à la ville  
d'Angoulême au titre  
de l'année 2018-2019**

**LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Guy ETIENNE à Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Philippe VERGNAUD à Danielle CHAUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

**Suppléant(s) :**

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.201**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -  
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE TUTORAT DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE ( PACES) : SUBVENTION A LA VILLE D'ANGOULEME AU TITRE DE L'ANNEE 2018-2019**

Par délibération du 28 septembre 2017, l'université de Poitiers, le département de la Charente, la ville d'Angoulême et l'agglomération de GrandAngoulême ont décidé de créer, à la rentrée universitaire 2017-2018, une « Première Année Commune aux Études de Santé » (PACES) au sein du centre universitaire de la Charente.

L'ouverture d'une PACES localisée répond à l'augmentation du « numerus clausus » national et à l'exigence exprimée par la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers, désireuse d'ouvrir ses formations au plus grand nombre d'étudiants.

En accord avec les parties, il est proposé pour l'année universitaire 2018/2019 que GrandAngoulême soutienne la prise en charge des frais de tutorat de la PACES. Cet engagement doit permettre d'offrir un cadre identique d'étude aux étudiants d'Angoulême vis-à-vis de ceux de Poitiers.

Ce tutorat est un gage de réussite pour les étudiants, les sessions de soutien et l'entraînement aux examens étant portés par une association d'étudiants et des enseignants de l'université de Poitiers.

La ville d'Angoulême s'est engagée à payer les frais de déplacement des tuteurs, aller-retour au départ de la faculté de Poitiers, qui assistent aux séances de tutorat au centre universitaire de la Charente, à hauteur d'un montant annuel plafonné à 9 000 €.

Ainsi, il est proposé que GrandAngoulême vienne compléter le financement des frais de tutorat à hauteur de 4 000 € pour l'année scolaire 2018/2019.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 19 juin 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 4 000 € à la ville d'Angoulême au titre des frais de tutorat de la PACES pour l'année scolaire 2018/2019.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 juillet 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 juillet 2019</b>